

TRAIL LA ROMAGNATOISE

LE REGLEMENT

AU 15/11/2024

ARTICLE I. PARCOURS, HORAIRES ET PARTICULARITES

Trail du Golloix 51 km 1 750 D+

Départ en bus (**obligatoire**) de Romagnat à 6h30, pour une arrivée prévue à 7h sur Olloix.

Salle à disposition pour vous changer et consigne pour ramener vos affaires à l'arrivée.

Départ à 8h d'Olloix. Arrivée à Romagnat.

Une cote ITRA de 500 minimum ou un indice Betrail de 50 est requis(e) à la date de l'inscription pour pouvoir participer.

Barrière horaire au km 44 fixée à 5h45 (moyenne 7,65 km/h). Au-delà, le coureur sera ramené en minibus à l'arrivée.

Epreuve limitée aux 70 premiers inscrits.

Ronde des Plateaux 38 km 1 550 D+ - Label bronze FFA



Départ à 8h45 de Romagnat. Arrivée à Romagnat.

Barrières horaires

- Au km 14 : fixée à 2h00 (moyenne 7 km/h). Au-delà, le coureur sera dirigé vers le parcours du 27 km et classé sur cette épreuve.
- Au km 31 : fixée à 5h00 (moyenne 6,2 km/h). Au-delà, le coureur sera ramené en minibus à l'arrivée.

Assaut de Gergovie 27 km 1 050 D+ - Label bronze FFA



Départ à 9h15 de Romagnat. Arrivée à Romagnat.

Romagnatorix 13 km 400 D+

Départ à 9h30 de Romagnat. Arrivée à Romagnat.

Nordix (marche nordique) 13,5 KM 220 D+

Départ de Romagnat à 9h45 en bus pour un départ d'épreuve à 10h45 de Opme. Arrivée à Romagnat.

Retrait des dossards

- Vendredi 31 janvier : de 12h à 18h au magasin Athlerunning à Aubière
- Samedi 1^{er} février : de 10h à 18h au magasin Athlerunning à Aubière
- Dimanche 2 février : à partir de 7h30 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de la course
SAUF le Trail du Golloix : retrait impératif le vendredi ou samedi

A tout moment, l'AS Romagnat Athlétisme, association organisatrice de l'épreuve, se réserve le droit de modifier les parcours ou de modifier les barrières horaires et l'horaire des épreuves.

Elle se réserve également le droit d'annuler l'épreuve pour tout motif qui mettrait la sécurité des coureurs ou des bénévoles en danger ou en cas de force majeure. Cette annulation s'effectuera sans remboursement des droits d'inscription versés.

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants sur l'ensemble des courses afin de pouvoir assurer le déroulement de chacune des épreuves dans des conditions optimales.

ARTICLE II. CONDITIONS D'ADMISSION

Les inscriptions doivent obligatoirement être effectuées via le site mis à disposition par l'organisation (aucune inscription sur place).

Ouverture des inscriptions le 15 novembre 2024 à 20h, fermeture le 31 janvier 2024 (sous réserve de dossards encore disponibles).

Limite de dossards par épreuve

- Le Trail du Golloix : 70 coureurs
- La Ronde des Plateaux : 250 coureurs

- L'Assaut de Gergovie : 400 coureurs
- La Romagnatorix : 450 coureurs
- La Nordix : 100 marcheurs nordiques

Frais d'inscription (hors frais de service du site d'inscription).

Trail du Golloix : 48 €

Ronde des Plateaux : 30 € (licenciés FFA 28 €)

Assaut de Gergovie : 25 € (licenciés FFA 23 €)

Romagnatorix : 13 €

Nordix : 13 €

L'inscription est ferme et définitive et ne pourra donner lieu à aucun remboursement même sur présentation d'un certificat médical.

La possibilité de céder son dossard à un autre concurrent est possible jusqu'au 15 janvier 2025 via le site d'inscription.

Pour valider son inscription, le dossier doit comprendre :

- la saisie complète de son inscription sur le site d'inscription,
- le paiement,
- son PPS ou sa licence conforme, dépôt avant le 31 janvier sur le site d'inscription.

POUR LES COUREURS LICENCIÉS

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont titulaires :

- d'une FFA « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise » ou « Athlé Running » en cours de validité / Pass running en cours de validité,
- d'une autre licence en cours de validité : Fédération française du sport adapté (FFSA).

POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS ET ETRANGERS

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Vous devrez vous connecter, dans les trois mois précédant la compétition (à partir du 03/11/2024), à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes

vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

Un numéro vous sera attribué, qu'il faudra déposer dans votre dossier.

ATTENTION : la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée sans numéro de licence ou du parcours prévention santé.

Les coureurs dont le dossier d'inscription ne sera pas complet sur le site d'inscription au plus tard le 31/01/2025 ne seront pas autorisés à prendre le départ.

ARTICLE III. MATERIEL OBLIGATOIRE ET SECURITE

TRAIL DU GOLLOIX

- Réserve d'eau de 500 ml
- Réserve énergétique pour tout le parcours
- Sifflet
- Couverture de survie
- Veste étanche avec capuche
- Téléphone portable

Le matériel sera vérifié à la montée du bus à Romagnat.

RONDE DES PLATEAUX, ASSAUT DE GERGOVIE, ROMAGNATORIX et NORDIX

Aucun matériel obligatoire n'est exigé mais une réserve d'eau de 500 ml, un téléphone portable, un sifflet, une couverture de survie et une tenue adaptée aux conditions météorologiques sont fortement conseillés.

POUR L'ENSEMBLE DES COURSES

RAPPEL aux participants : vous êtes les premiers garants de votre sécurité en respectant les consignes, le matériel obligatoire et conseillé, les points de contrôles obligatoires et l'aide aux concurrents en difficulté.

Le dossard de la course comporte un numéro d'appel PC course pour les secours.

Il doit être porté de façon intégrale et visible sur le devant du coureur (pas de pliage ou de découpage).

Aucun gobelet sur les ravitaillements : se munir d'une Ecocup.

ARTICLE IV. ENGAGEMENT DES COUREURS ET ACCOMPAGNATEURS

- Rappelez-vous que vous évoluez dans un milieu naturel.
- Respectez la faune et la flore : ne jetez pas vos déchets sur le sol.
- Les ravitaillements personnels sont autorisés uniquement au niveau des zones de ravitaillement prévues par l'organisation.
- Accompagnateurs, ne fumez pas sur les ravitaillements
- Respectez les bénévoles qui sont présents pour la sécurité et le bon déroulement de la course.
- Respectez le balisage et les zones de parking obligatoires mises en place par l'organisation.
- Venez en aide à un concurrent en difficulté.

ARTICLE V. ABANDONS / BLESSURES / ACCIDENTS

- Si vous deviez abandonner, il est impératif que vous en informiez un signaleur et que vous lui remettiez votre dossard. Au besoin ce dernier pourra demander au PC course de venir vous récupérer en minibus afin de vous ramener à l'arrivée.
- En cas d'accident/blessure grave : vous devez appeler le numéro de portable indiqué sur votre dossard. Lors de votre appel, communiquez le parcours sur lequel vous vous trouvez, la distance parcourue depuis le départ et la nature de l'accident/blessure.
- Si vous êtes témoin d'un accident ou d'une blessure grave, il est de votre devoir de donner l'alerte et de rester à proximité de la personne concernée jusqu'à l'arrivée des secours : **un manquement à ce principe de bon sens vaudra disqualification.**
- Une équipe de la Croix Rouge est présente sur plusieurs points du parcours afin d'intervenir rapidement.

ARTICLE VI. BARRIERES HORAIRES

Des barrières horaires sont imposées aux participants de la Ronde des Plateaux (38 km) et sur le Trail du Golloix (51 km).

Elles sont situées aux kilomètres 14 et 31 et fixées respectivement à 2h00 et 5h00 sur la Ronde des Plateaux et au kilomètre 44 et fixée à 5h45 pour le Trail du Golloix.

Une personne de l'organisation sera présente au niveau de ces barrières horaires. Au km 14 de la Ronde des Plateaux, vous serez dirigé sur le parcours du 27 km, épreuve sur laquelle vous serez classé.

Aux kilomètres 31 et 44, vous serez ramené à l'arrivée en minibus.

Cette disposition **est mise en place pour la sécurité des coureurs mais aussi des bénévoles** présents sur le parcours tôt le matin et jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent dans des conditions hivernales pouvant être difficiles à affronter.

Des conditions de courses difficiles (neige, verglas, forte pluie, etc.) ne peuvent entraîner un allongement de ces barrières horaires, au contraire elles imposeront une application stricte de cette disposition.

ARTICLE VII. DISQUALIFICATION

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un coureur pour les motifs suivants :

- Absence du matériel obligatoire.
- Ne pas porter le dossard dans son intégralité de façon visible à l'avant du coureur.
- Se faire suivre par un VTT ou par un « coureur assistant ».
- Se faire ravitailler tout au long du parcours, en dehors des zones de ravitaillements prévues à cet effet par les organisateurs. Les zones de ravitaillements sont accessibles aux accompagnateurs.
- Le non-respect des contrôleurs et bénévoles.
- Le non-respect de l'environnement.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course trail, dans un esprit de sécurité et d'équité.

ARTICLE VIII. RECOMPENSES

TRAIL DU GOLLOIX et NORDIX

3 premiers scratch hommes et femmes.

RONDE DES PLATEAUX, ASSAUT DE GERGOVIE, ROMAGNATORIX

3 premiers scratch hommes et femmes.

1^{er} de chaque catégorie (non cumulable avec le podium scratch)

Seuls les concurrents présents au moment des podiums seront récompensés.

ARTICLE IX. ASSURANCE

Conformément à l'article L.321-1 du code du sport, l'organisateur a souscrit pour la manifestation des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés et celle des participants. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle.

ARTICLE X. ANNULATION

En cas d'annulation de l'épreuve pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs (événement climatique, arrêté préfectoral, force majeure, etc.), aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE XI. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la ROMAGNATOISE, chaque concurrent autorise expressément l'association AS Romagnat Athlétisme à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires

ARTICLE XII. CNIL

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse complète.